

<i>Sigle</i>	<i>Groupe</i>	<i>Trimestre</i>
ECO1023	10	2024 Automne
<i>Titre</i>	Macroéconomie I	
<i>Horaire</i>	Lundi 9h30-12h30	
<i>Enseignant(e)</i>	Florian Mayneris	
<i>Courriel</i>	mayneris.florian@uqam.ca	<i>Local</i> DS-5919
<i>Heures de disponibilité</i>	Sur rendez-vous	

1 Prérequis

Aucun.

2 Présentation générale et objectifs du cours

Ce cours est une initiation à la macroéconomie. Relativement peu technique du point de vue mathématique, il vise à introduire les principales notions et questions qui traversent la macroéconomie moderne. A la fin du trimestre, vous serez ainsi familier.e.s des concepts de PIB, chômage, inflation, cycle économique, multiplicateur etc. Vous connaîtrez par ailleurs les enjeux entourant des questions telles que la mesure du PIB et des indices de prix, les déterminants de la croissance à long terme, le rôle des politiques de stabilisation de l'économie en cas de choc conjoncturel etc. Nous mobiliserons en permanence des raisonnements théoriques et des exemples pratiques. A l'issue de ce cours, vous serez mieux outillé.e.s pour comprendre de nombreux débats économiques actuels et pour en discuter de manière critique.

Le faible recours aux mathématiques n'empêchera pas la rigueur dans le raisonnement. Le recours régulier aux intuitions graphiques vous préparera au formalisme plus poussé des cours à venir au baccalauréat et à la maîtrise.

3 Supports de cours

Le cours suivra en grande partie le manuel “Macroéconomie” de Paul Krugman et Robin Wells (3ème édition, De Boeck), mais pas exclusivement.

Les acétates du cours sont disponibles sur Moodle. Ils sont la matière de référence pour les évaluations. **Le manuel n’est donc pas obligatoire.**

4 Séances de laboratoire

Des séances d’exercices auront lieu chaque mercredi de 15:00 à 17:00 à compter du **11 septembre 2024**. Elles seront données par Oumar Djamaldiev.

5 Évaluation

L’évaluation du cours se fera selon les modalités suivantes :

- Un examen intra le lundi 28 octobre 2024 de 9:30 à 12:30 (40%, Thèmes 1 à 4)
- Un quiz le mercredi 20 novembre 2024 de 15:00 à 15:30 (20%, Thèmes 5 et 6)
- Un examen final le lundi 9 décembre 2024 de 9:30 à 12:30 (40%, Thèmes 7 à 10, mais il faut maîtriser les Thème 5 et 6 car il y a des liens avec les Thèmes 7 à 10)

L’examen intra et l’examen final combineront tous deux des questions à choix multiples, des exercices et des analyses de documents. Le quiz sera composé de questions à choix multiples. Dans l’esprit, les questions de ces examens resteront proches des exercices associés à chaque thème et des exemples d’examens antérieurs disponibles sur Moodle.

La réalisation du quiz et des examens est obligatoire. Aucune absence ne sera tolérée sauf dans les cas suivants : décès dans la famille immédiate, maladie ou blessure grave.

Il vous est par ailleurs conseillé de lire attentivement le Règlement 18 sur le plagiat reproduit à la fin de ce document.

Le département des sciences économiques a adopté le barème de notation suivant :

4,3	A+	$[90, +\infty[$
4	A	$[86, 90[$
3,7	A-	$[82, 86[$
3,3	B+	$[78, 82[$
3	B	$[74, 78[$
2,7	B-	$[70, 74[$
2,3	C+	$[66, 70[$
2	C	$[62, 66[$
1,7	C-	$[58, 62[$
1,3	D+	$[54, 58[$
1	D	$[50, 54[$
0	E	$[0, 50[$

6 Déroulement des séances

Afin de permettre la bonne concentration des étudiants et du professeur, d'assurer un environnement favorable à la transmission des connaissances et aux apprentissages, et donc de permettre au final la réussite du plus grand nombre, il est demandé à chacun :

- d'arriver en cours à l'heure
- de ne pas consulter son téléphone cellulaire pendant le cours
- de ne pas entrer et sortir à tout moment pendant le cours, mais d'attendre la pause de 15 minutes au milieu du cours pour le faire

Par ailleurs, les séances de cours et d'exercices sont des moments essentiels du processus d'apprentissage. La participation active et les questions des étudiants sont donc vivement encouragées. D'avance merci !

7 Plan du cours

Thème 1 : Introduction générale

Thème 2 : Comptabilité nationale, PIB et indices de prix

Thème 3 : Emploi et chômage

Thème 4 : La croissance économique à long terme

Thème 5 : Monnaie et système bancaire

Thème 6 : Inflation : Causes et conséquences

Thème 7 : Revenu et dépense

Thème 8 : Le modèle Offre Globale - Demande Globale (OG-DG)

Thème 9 : La politique budgétaire

Thème 10 : La politique monétaire

Personnes étudiantes en situation de handicap bénéficiant d'aménagements

Les personnes étudiantes qui bénéficient d'aménagements offerts par le Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ) doivent transmettre leur lettre (attestation des mesures d'aménagements) à leurs enseignant.es en début de session afin de les informer des aménagements qu'ils devront mettre en place.

Les personnes étudiantes en situation de handicap qui ne bénéficient pas d'aménagements peuvent contacter les services du BIRÉ afin de procéder à l'ouverture de leurs dossiers et à l'analyse de leurs besoins.

Accueil du service aux personnes étudiantes en situation de handicap :

- situation.handicap@uqam.ca
- 514-987-3148
- AB-2300

Pour obtenir d'autres informations sur les services offerts par le BIRÉ : bire.uqam.ca

Les personnes étudiantes qui souhaitent se prévaloir de leurs aménagements dans le cadre d'examens devront faire leurs demandes de passation sur l'application dédiée étudiant.e.s en situation de handicap : sash.uqam.ca afin d'informer le Service des examens avec aménagements (SEA) de vos besoins en examen

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de [formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel](#).

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

6

Service de la prévention et de la sécurité :

514 987-3131



RÈGLEMENT

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

« Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement »

(R18, art. 2.1, définition d'une infraction).

Liste **non limitative** des infractions mentionnées dans le R18 :

- la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité (art. 2.2 a) ;
- le plagiat : l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui ou de la production d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence (art. 2.2 b) ;
- le recyclage/la réutilisation de travaux : le dépôt d'un travail aux fins d'évaluation alors que ce travail constitue en tout ou en partie un travail qui a déjà été soumis par la personne étudiante, aux fins d'évaluation académique à l'UQAM ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de la personne enseignante à qui ce travail est soumis (art. 2.2 c) ;
- la possession ou l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen (art. 2.2 d) ;
- la possession ou l'utilisation de tout document ou matériel non autorisé préalablement, pendant un examen ou lors de la réalisation de travaux, incluant le recours aux outils informatiques ou moyens technologiques (art. 2.2 e) ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen ou de tout autre matériel provenant d'une autre personne (art. 2.2 f) ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle (art. 2.2 g) ;
- l'obtention d'une évaluation non méritée notamment par corruption, chantage, intimidation ou toute forme de harcèlement ou la tentative d'obtenir une telle évaluation (art. 2.2 h) ;
- la falsification d'un document ou la création d'un faux document, notamment d'un document transmis à l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances (art. 2.2 i) ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-créditation, un rapport de stage ou un rapport de recherche (art. 2.2 j).

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées aux articles 3 et 5 du [Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique](#).

Pour éviter de vous exposer à des sanctions :

1. Consultez le site r18.uqam.ca pour plus d'information sur l'intégrité académique et le R18;
2. Développez les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction des travaux via l'outil [Infosphère](#) et les [formations offertes par le Service des bibliothèques](#).